



emploi

Rechercher un emploi avant de s'inscrire au chômage est une obligation légale

S'inscrire au chômage sans pouvoir prouver qu'on est en recherche d'emploi est contraire à la loi sur l'assurance-chômage

Catherine Santoru
Office cantonal de l'emploi (OCE) Genève

Vous savez que vous allez prochainement devoir vous inscrire au chômage? Planifiez sans tarder vos démarches de recherche d'emploi.

L'Office régional de placement (ORP) ou le service de l'emploi de votre canton vous demandera de justifier ces démarches au moment de l'inscription. Conservez-en les justificatifs et consignez de préférence vos recherches sur le formulaire en ligne appelé «Preuves des recherches personnelles effectuées en vue de trouver un emploi». Si vous vous rendez à l'ORP le jour où l'on vous a annoncé votre licenciement, vous ne serez pas sanctionné. Mais il vous sera demandé de commencer immédiatement vos recherches d'emploi.

Quand commencer les recherches?

Entamez vos recherches dès que vous savez que vous devrez vous inscrire au chômage. Effectuez plusieurs démarches par semaine. Intensifiez-les au fur et à mesure que l'inscription au chômage s'approche.



Comme dans tout système d'assurance, chaque bénéficiaire a des droits, mais aussi des obligations. On attend notamment de lui qu'il mette tout en œuvre pour réduire le dommage causé, au risque de se voir sanctionné. ISTOCK

Quand commencer les recherches?

- Dans les cas suivants, voici à quel moment effectuer vos recherches d'emploi avant l'inscription.
Pour les contrats de travail de durée indéterminée (CDI) dès l'annonce de votre licenciement, durant tout votre délai de congé et jusqu'à votre inscription au chômage.
Pour les contrats de travail de durée déterminée (CDD) durant les trois derniers mois du contrat.

- **Pour les retours de congé maternité** de la fin de la 14e semaine à la fin de la 16e semaine du congé.
Dans tous les autres cas durant les 3 derniers mois précédant votre inscription (par exemple en cas d'absence à l'étranger). **C.S.**

Pour en savoir plus
www.ge.ch/inscrire-au-chomage/conditions-inscrire

Si vous venez d'être licencié, mais que vous travaillez encore, votre employeur est légalement tenu de vous laisser le temps nécessaire pour chercher un emploi (*lire le texte ci-contre*).

Quels types de recherches effectuer?

Après l'inscription au chômage, vos premières recherches d'emploi seront analysées par votre conseiller en personnel. L'analyse portera autant sur la quantité que sur la qualité.

Ensuite, le conseiller répétera l'opération pour vos recherches que vous devrez communiquer chaque mois à l'ORP.

Utilisez tous les canaux à votre disposition, comme le ré-

seau personnel de relations, les candidatures spontanées, les annonces sur l'Internet, les réseaux sociaux, les agences de placement, les chasseurs de tête, les offres d'emploi publiées dans la presse, les visites personnelles d'entreprises et les contacts téléphoniques.

Pour chacune de vos démarches, n'oubliez pas de noter la date et de conserver les justificatifs. Ainsi, pour les démarches écrites, gardez les copies de lettres et de courriels, avec les annonces. Pour les visites, gardez les timbres de l'entreprise ou les cartes de visite et, pour les contacts téléphoniques, le nom de l'entreprise, la personne contactée et le numéro de téléphone.

Quand venir s'inscrire à l'ORP?

Muni de vos recherches d'emploi et des autres documents obligatoires à remettre lors de l'inscription, présentez-vous personnellement aux guichets de l'ORP ou du service de l'emploi de votre canton. Il s'agit d'une obligation légale.

Venez le plus tôt possible (par exemple dès l'annonce de votre licenciement) et pour autant que vous puissiez vous libérer pour votre premier rendez-vous avec votre conseiller en personnel qui aura lieu les jours suivants. Inscrivez-vous au plus tard le premier jour pour lequel vous souhaitez obtenir des indemnités. Privilégiez autant que possible une inscription entre le 6 et le 24 de chaque mois, afin d'éviter la forte affluence des fins et des débuts de mois.

Suspension des indemnités

Comme dans tout système d'assurance, chaque bénéficiaire a des droits, mais aussi des obligations. On attend notamment de lui qu'il mette tout en œuvre pour réduire le dommage causé, au risque de se voir sanctionné.

Dans le cas de l'assurance-chômage, si vous ne pouvez pas prouver que vous avez recherché un emploi avant votre inscription au chômage, ou que vous n'avez pas effectué suffisamment de recherches, vous risquez des jours de suspension d'indemnités de chômage. Ce sont des jours pour lesquels vous ne recevez aucune indemnité. Ces indemnités ne pourront par ailleurs jamais être récupérées. Si c'est la première fois que vous vous inscrivez au chômage, le nombre de jours de suspension pour recherches d'emploi insuffisantes ou nulles varie entre trois et dix-huit jours.

Communiquez plus efficacement et améliorez vos relations

L'œil du pro

Carine Dilitz
Directrice générale



A l'aube de cette nouvelle décennie marquée par les enjeux écologiques et la fragilité du système financier, nous sommes nombreux à nous interroger sur notre avenir et sur celui de notre planète. Avec parfois le sentiment de ne pas maîtriser grand-chose. Et si, en 2020, vous commencez justement par avoir le contrôle de votre vie, histoire de ne pas laisser les circonstances et les autres - votre patron, votre conjoint ou vos enfants - la diriger pour vous? Et si cela passait par une meilleure communication

et une claire expression de vos attentes? Plus on cherche à embrasser des responsabilités et par conséquent à convaincre, plus notre capacité à communiquer est déterminante pour avoir de l'impact.

Malgré le foisonnement et la sophistication des outils censés faciliter l'organisation de nos activités et le pilotage de nos projets, force est de constater que nous sommes submergés par les informations et le flux incessant des réseaux sociaux, au travail comme dans notre vie privée. Cette hyper-connexion nous conduit souvent à nous disperser et à perdre de vue nos priorités. Trop de messages instantanés, laconiques ou ambigus qui nous font nous poser mille questions sur les intentions de l'autre ou laissant trop de place à l'interprétation, faute d'avoir suffisam-

ment d'éléments. Nous n'avons jamais reçu, ni émis autant d'informations, mais jamais aussi mal communiqué entre individus.

Avez-vous parfois le sentiment d'avoir fait part de vos souhaits à un tel, de lui avoir signifié que son comportement n'était pas idéal ou invité à mieux prendre en compte votre avis, sans constater la moindre réaction de sa part? Si vous voulez réellement avoir de l'influence sur ceux qui vous entourent, il s'agit de converser et d'échanger, et pas simplement de leur transmettre un contenu. En prenant conscience de la manière dont vous interagissez avec les autres, vous parviendrez à améliorer la qualité de vos relations.

Quelques clés issues de mon expérience dans l'accompagnement des dirigeants: soignez le

fond et la forme. Réfléchissez à la meilleure façon de passer votre message. Choisissez bien vos mots pour expliciter ce que vous souhaitez et attendez de l'autre, adaptez votre discours et votre support à votre interlocuteur.

Vérifiez ensuite auprès du récepteur sa compréhension et son interprétation du message, de manière à pouvoir ajuster vos propos, tout en lui offrant la possibilité d'exprimer son avis. Portez de l'attention à vos propres expressions corporelles et décryptez celles des autres, la communication non-verbale représente la partie majeure de votre communication.

Mieux communiquer vous réussira, cela passe par l'art de bien écouter!

cdilitz@oasys-consultants.ch

Mali 150°

Le Mali a trouvé la parade pour faire face à la grève qui touche le secteur de l'Education. Alors que les professeurs réclament des augmentations de salaire, l'Etat a lancé une procédure de recrutement pour trouver de nouveaux enseignants, environ 10 300 pour l'enseignement fondamental et 5000 pour le degré secondaire. Les personnes intéressées pourraient recevoir un contrat d'une durée de 6 mois. Le programme vise avant tout les enseignants au chômage et ceux qui ont pris leur retraite l'année dernière ou la précédente. L.B. avec AFP

Hongrie Des profs contre les nouveaux programmes

La prochaine entrée en vigueur de nouveaux programmes scolaires jugés nationalistes est contestée en Hongrie. Des associations de professeurs ont protesté lundi contre la nouvelle orientation. La liste des écrivains à étudier comprend, par exemple, le romancier Jozsef Nyiro, qui avait soutenu le régime hongrois pro-nazi en 1944. Le seul prix Nobel de littérature hongrois, Imre Kertesz, survivant de la Shoah, n'a en revanche pas été inclus dans les programmes. L'association des professeurs hongrois déplore l'idéologie sous-jacente et demande le retrait des nouveaux programmes. **L.B.** avec AFP

